

DOSSIER DE PRESSE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
9 NOVEMBRE 2023

Ordre du jour - Cartéclima!



CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

DU 9 NOVEMBRE 2023

• CARTÉCLIMA!

Contexte

Conscient des enjeux de planification urbaine, GrandAngoulême a lancé en 2022 les travaux de la démarche Cartéclima!

Lors du conseil communautaire ce 9 novembre, sera débattu le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S) développé dans ce dossier.

À partir de novembre 2023 jusqu'à avril 2024, seront élaborés le document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) ainsi que le Plan d'action Air Énergie Climat.

À partir de janvier 2024, sera élaboré le PLUi valant Plan de Mobilité.

En quoi consiste la démarche Cartéclima! ?

Cartéclima! est un programme réunissant plusieurs actions, qui consiste à :

- planifier les grandes lignes de l'évolution du territoire pour les 20 ans à venir
--> **Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat-Air-Énergie Territorial (SCoT-AEC)**
- planifier et mettre en œuvre la Transition Écologique
--> **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**
- déterminer les conditions d'aménagement et règles de construction
--> **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**
- organiser les mobilités des personnes
--> **Plan de Mobilité**

Les 38 communes de GrandAngoulême ont donc décidé d'unir leurs efforts pour définir un projet commun, des objectifs et des règles pour tous ces domaines.



La première grande étape de Cartéclima!, terminée début 2023, a résidé en le rassemblement de nombreuses données pour produire un diagnostic du territoire.



C'est sur ce socle de connaissances partagées que s'est engagée la seconde étape de la démarche : la détermination des grandes ambitions politiques, d'où découleront ensuite les règles et programmes d'action.

Le Projet d'Aménagement Stratégique, document clé de la démarche Cartéclima!

Ces ambitions politiques sont définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S) du SCoT-AEC.

Depuis février 2023, son élaboration a fait l'objet d'une large concertation avec les élus (GrandAngoulême, référents communautaires, maires et élus référents municipaux, les 38 élus municipaux des 38 communes), le Conseil de Développement, membres du Comité de Pilotage, ainsi que les habitants, les associations et les acteurs du territoire, lors d'ateliers participatifs et de réunions publiques.

Ce Projet d'Aménagement Stratégique est le document charnière de la démarche. Ce document fera l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 9 novembre 2023.

Les documents suivants, constitutifs du SCoT-AEC, traduiront les ambitions politiques définies dans le Projet d'Aménagement Stratégique :

- Un document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Un document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)
- Un Plan d'action Air Énergie Climat
- Un PLUi valant Plan de Mobilité (à partir de janvier 2024)

b. Les atouts du territoire pour renforcer son attractivité

Les élus de GrandAngoulême ont souhaité bâtir un projet commun afin de se saisir du sujet des mutations climatiques, en s'appuyant sur les forces du territoire, notamment son patrimoine urbain, écologique et paysager, son industrie et son écosystème culturel et son accessibilité depuis la métropole régionale et la capitale en tant que barycentre de la Région Nouvelle Aquitaine.

c. Les actions en faveur de La Transition Écologique

Une ambition forte en matière de préservation de la biodiversité est également portée par GrandAngoulême, dans une logique de protection des milieux naturels, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

La préservation de la ressource en eau, la santé et le bien-être, ainsi que les mobilités durables et douces ont été identifiés comme des enjeux majeurs pour le territoire, et ont été **intégrés de manière transversale tout au long du P.A.S.**

d. Les ambitions du P.A.S

Le P.A.S se dresse sous la forme de trois grandes ambitions, déclinées en 10 objectifs et 59 orientations :

AMBITION 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et maintenir une qualité de vie

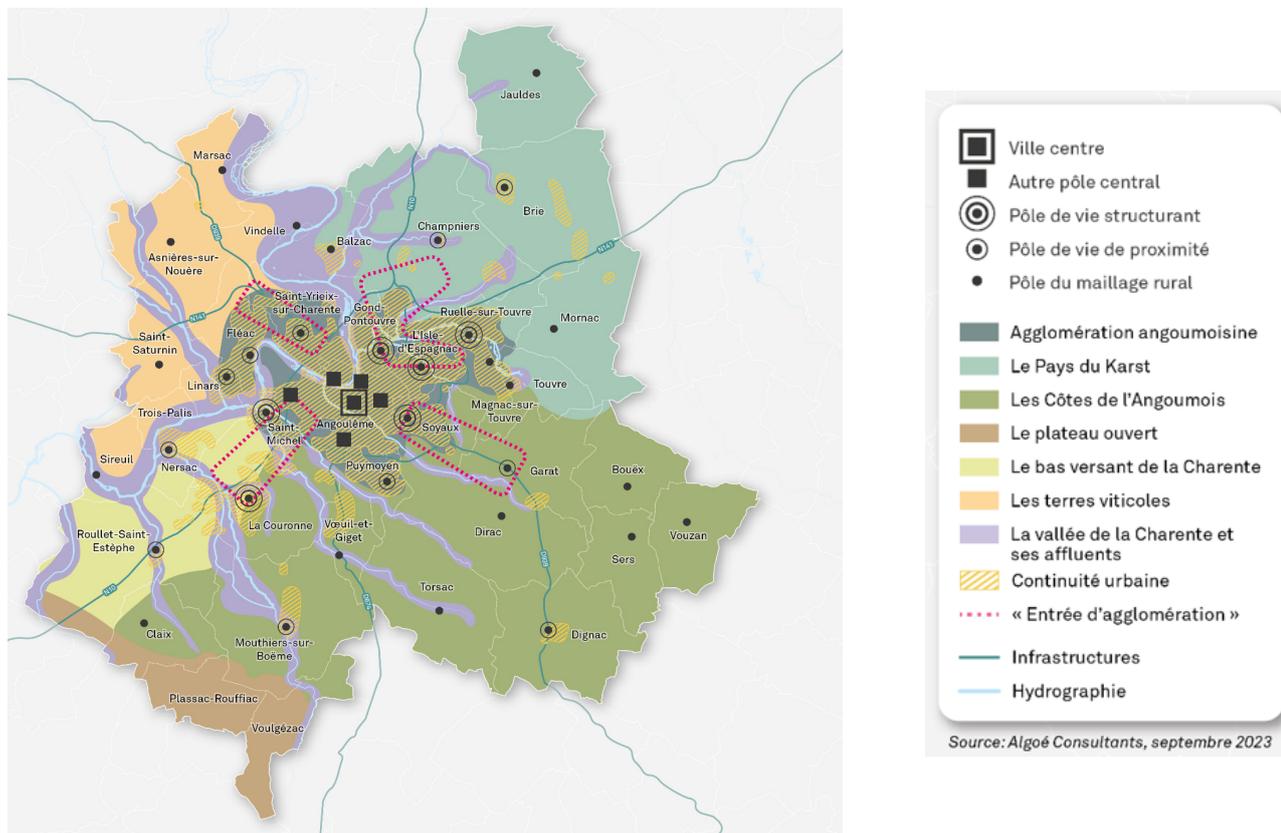
AMBITION 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique

AMBITION 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : leviers de la cohésion territoriale

Les objectifs du SCoT-AEC

Le Projet d'Aménagement Stratégique a notamment pour objectif de définir l'organisation territoriale de GrandAngoulême. Celle-ci est fondée sur la complémentarité et les synergies entre la ville, les bourgs et les campagnes.

7 grandes entités, aux ressources et aux vocations complémentaires, sont identifiées. Un maillage urbain est organisé autour des « pôles de vie » qui constituent les espaces privilégiés du développement résidentiel et commercial afin d'apporter plus de proximité dans le quotidien des habitants.



Organisation territoriale de GrandAngoulême

Trois trajectoires majeures* sont inscrites dans le SCoT-AEC, ainsi :

- La Trajectoire démographique
- La Trajectoire Air-Énergie-Climat
- La Trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050

Les élus de GrandAngoulême souhaitent continuer de porter une attention particulière à la reconquête des friches urbaines, gisier de développement et atout de sobriété foncière.

*Les détails de ces axes dominants sont à retrouver en annexes.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

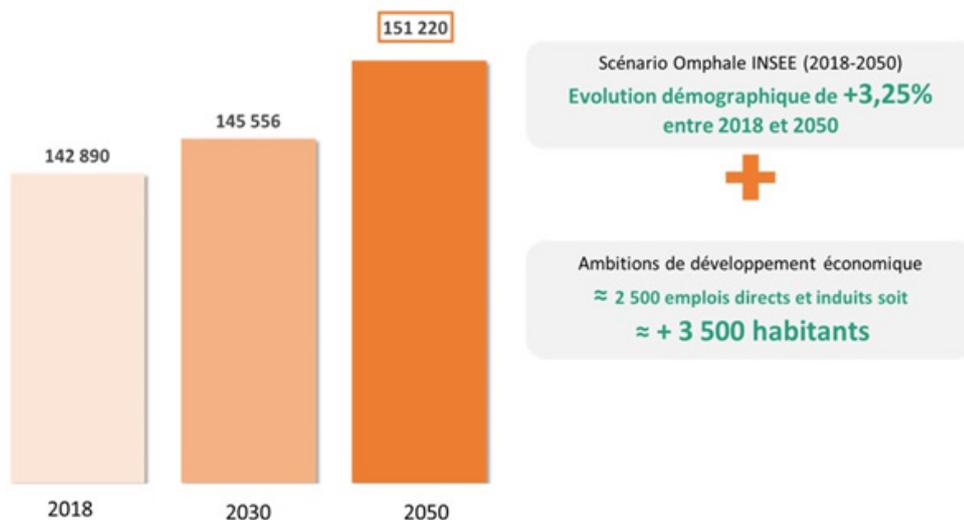
presse.grandangoulême@gmail.com

+33 6 86 41 17 14

- **La Trajectoire démographique** : une augmentation démographique sur notre territoire de 8 300 habitants entre 2018 et 2050 est projetée. Cette trajectoire s'appuie sur les prospectives INSEE et sur l'ambition de développement économique portée par la dynamique de relocalisation industrielle sur le territoire de GrandAngoulême.

Trajectoire Démographique Territoire de GrandAngoulême

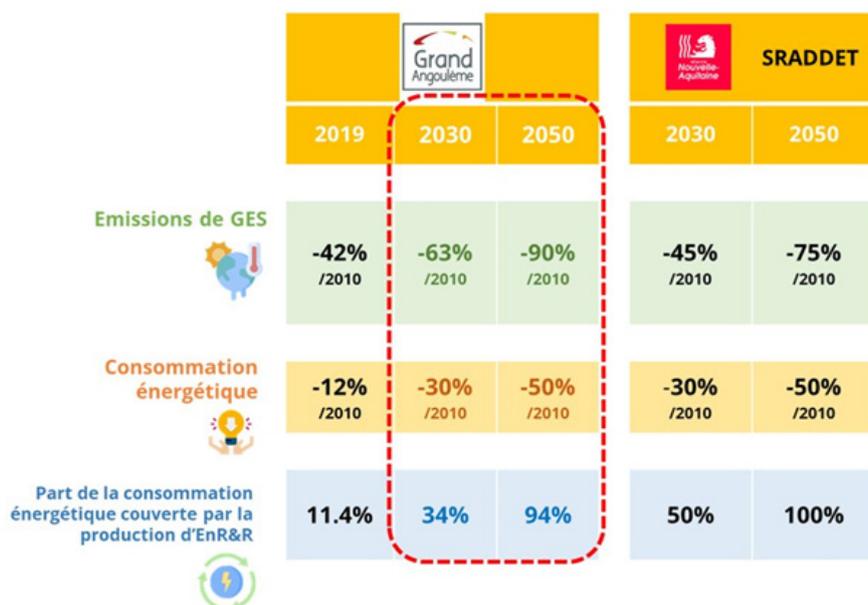
Population projetée de Grand Angoulême à horizon 2050



- **La Trajectoire Air-Énergie-Climat** : les élus de GrandAngoulême font des transitions écologique et énergétique une priorité pour ce nouveau SCoT-AEC, conscients des implications multiples que les transitions ont notamment sur la biodiversité, l'aménagement, le logement, les mobilités, les activités économiques.

Pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre du territoire, l'accent est mis sur la réduction de la consommation énergétique et l'augmentation de la production énergétique renouvelable locale. L'adaptation du territoire au changement climatique se traduit par la protection des espaces naturels ou encore la gestion de la ressource en eau.

Trajectoire Air-Energie Climat Territoire de GrandAngoulême



- **La Trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050** : Décélération de la consommation foncière en extension afin de réduire l'étalement urbain sur le territoire, conformément à loi Climat et Résilience.

Les élus de GrandAngoulême considèrent que l'obligation réglementaire de décélération de la consommation foncière (ZAN) est compatible avec la poursuite du développement du territoire tout en marquant l'intention de limiter l'étalement urbain.

Les élus de GrandAngoulême souhaitent continuer de porter une attention particulière à la reconquête des friches urbaines, gisier de développement et atout de sobriété foncière.

Trajectoire vers la Zéro Artificialisation Nette Territoire de GrandAngoulême

